

## CP - Permanence du Maire

**La prochaine permanence du Maire de Colmar aura lieu ce jeudi 1er avril à 8h30 au foyer Sainte-Marie, 14 rue Maimbourg.**

L'accueil est réalisé dès 8h00.

Pour faciliter la préparation de l'entretien, les habitants sont invités à **remplir un formulaire en ligne au minimum 48h** avant la date de la permanence à laquelle ils souhaitent se rendre.

**Rendez-vous sur [colmar.fr](http://colmar.fr), rubrique "participer/s'exprimer".**

### CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse  
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33  
[lucie.hamon@colmar.fr](mailto:lucie.hamon@colmar.fr)